

A cette époque, il siégeait en qualité de libéral indépendant.

...qui, même s'il n'est pas associé à notre parti, s'est déjà rangé de notre côté en ce qui a trait à cette question.

D'autres députés ont fait écho à ces paroles, estimant qu'il s'agissait d'une entreprise toute canadienne, aménagée en territoire canadien et administrée par des Canadiens. Je le signale à la Chambre car, à l'époque, nous estimions clairement qu'il s'agissait d'une entreprise toute canadienne et que le gaz disponible serait utilisé partout au Canada, y compris à Montréal et à Québec.

Comme le chef de l'opposition le rappelait cet après-midi, quand le comité parlementaire des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques étudiait le bill, le vice-président de la société-mère, M. Frank A. Schultz, a réitéré cette assurance. Le 6 mars 1951, comme en fait foi la page 10 du compte rendu des délibérations de ce comité, il a déclaré:

La seconde considération c'est que l'entreprise devrait être entièrement canadienne, que le pipe-line transporterait du gaz canadien, par un tracé entièrement canadien, et que tout le gaz serait consommé dans des villes canadiennes.

Nous sommes maintenant saisis d'une proposition dont la réalisation dépend, en grande partie, de la décision que prendra la Commission fédérale de l'énergie, aux États-Unis. Il s'agit effectivement d'un pipe-line se rendant à Emerson et d'un embranchement à travers le nord ontarien pour desservir l'Est canadien; cet embranchement sera d'un volume plus faible que le pipe-line qui se rendra à la frontière des États-Unis.

Lorsque la Chambre a été de nouveau saisie du projet de loi, le 9 mars 1951, le débat a été bref parce que des témoins avaient dit sans la moindre hésitation au comité que le pipe-line serait une entreprise entièrement canadienne qui desservirait les villes du Canada et qu'il n'y aurait pas de gaz d'exporté aux États-Unis, au moins tant que les besoins de nos villes et collectivités ne seraient pleinement satisfaits. Il n'était pas question alors de la nécessité de l'aide financière du gouvernement fédéral.

Le projet de résolution actuellement à l'étude s'écarte tout à fait des principes dont s'est inspiré le Parlement en premier lieu lorsqu'il a approuvé l'entreprise de pipe-line Trans-Canada, le 9 mars 1951. Aujourd'hui, la société demande une aide financière importante de l'État et la permission d'exporter du gaz à des sociétés américaines qui l'obtiendront à vil prix, comme je m'y attends et comme on le verra. Contrairement à l'opinion des spécialistes qui appuyaient les propositions de la société, en 1951, on nous dit qu'il est impossible d'assurer le succès de

cette entreprise à moins que de fortes quantités de gaz ne soient exportées aux États-Unis et à moins que les gouvernements d'Ottawa et de Toronto ne financent un tronçon, c'est bien cela, de 675 milles à travers l'Ontario septentrionale.

La Chambre ne devrait pas approuver cela actuellement, et le Gouvernement devrait étudier de nouveau tout le projet et aménager ensuite ce pipe-line à titre de service d'utilité publique. Les provinces devraient distribuer le gaz sur leur territoire en recourant aux moyens de leur choix. Je présume que la plupart recourraient à la propriété publique, tout comme le font actuellement dans une large mesure les provinces d'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de Québec pour la distribution de l'énergie électrique.

Nous voulons que ce soit un service d'utilité publique. Si le gouvernement fédéral ne se sent pas enclin à l'assurer lui-même, qu'il ne s'oppose pas alors à ce qu'on donne suite à la proposition qu'a formulée le premier ministre de l'Ontario, à savoir, l'établissement d'une entreprise conjointe par les gouvernements intéressés, y compris le gouvernement fédéral. N'allons pas penser que la sagesse et la prudence commandent que nous laissions nous échapper cette entreprise aujourd'hui pour la voir passer sous la domination de ces puissants intérêts qui depuis des années sont critiqués aux États-Unis. Ces dernières semaines, le président des États-Unis a apposé son veto aux plus récentes manœuvres d'un de ces groupements.

Je crois qu'en notre qualité de membres du Parlement nous n'avons pas le droit d'aliéner cette grande ressource en faveur d'une société qui échappe effectivement à notre contrôle. Le ministre a dit cet après-midi que 51 p. 100 des actions seront vendues au Canada. Nous n'avons pas la garantie que les Canadiens les possèderaient, ce qu'il a admis aujourd'hui. Nous n'avons aucune garantie que ces actions appartiendront au peuple canadien. Quand on les lancera sur le marché, n'importe qui pourra les acheter. En tout cas, la véritable direction, la vraie puissance est aux mains des trois grandes sociétés de gaz et de pétrole américaines, qui ont, d'une façon ou d'une autre, persuadé à notre gouvernement de présenter à la Chambre un marché que je qualifierai d'imprévoyant.

L'année passée, le comité des affaires extérieures et le Parlement ont été saisis d'une proposition émanant de la Colombie-Britannique et tendant à l'aliénation d'une de nos grandes ressources hydrauliques (l'affaire Kaiser); cette proposition a été rejetée parce qu'on a jugé qu'elle témoignait d'imprévoyance et que le gouvernement de la Colombie-Britannique allait conclure une affaire